



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inserm

La science pour la santé
From science to health

DEPARTEMENT DES AFFAIRES JURIDIQUES

Décision : DAJ2024-343

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique
et ses textes d'application ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié
relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2024-125 du 1^{er} janvier 2024
relative aux rôles et compétences des délégués régionaux ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2024-154 du 1^{er} mars 2024
accordant délégation de pouvoirs aux délégués régionaux ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2021-166 du 1^{er} juillet 2021
relative aux nouvelles appellations des délégations régionales ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2024-207 du 1^{er} avril 2024
nommant Monsieur Sylvain BOURGOIN délégué régional et ordonnateur secondaire de la délégation régionale Occitanie Pyrénées de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2024-212 du 1^{er} avril 2024
accordant délégation de signature à Monsieur Sylvain BOURGOIN délégué régional et ordonnateur secondaire de la délégation régionale Occitanie Pyrénées de l'Inserm ;

DECIDE :

Article 1 : Madame Marine SABOUNJI est nommée adjointe au délégué régional et ordonnateur secondaire de la délégation régionale Occitanie Pyrénées de l'Inserm jusqu'à la fin de son mandat.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 17 juin 2024